

Département des Landes  
Arrondissement de Dax

**Commune de POYANNE**

Nombre de Conseillers  
10  
Conseillers en fonction  
9  
Conseillers présents  
6

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance ordinaire du 18 décembre 2024

**Sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX,**

**Maire**

**Membres présents :** : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Alain LABAT - Séverine SOUPOT – Michel ROUSSEL – Jean-Michel ROMERO - Pierre VINCENT- Catherine ROSSIGNOL

**Absents excusés :** Anne ROUSERE – Christophe BERGE

**Secrétaire de séance :** Michel ROUSSEL

**Date de la convocation :** 07 décembre 2024

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du dernier compte rendu de séance
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) **DCS2024-12-11** : Décision modificative budgétaire 2024 n°1
- 4) **DCS2024-12-12** : Création d'un poste d'adjoint technique à 28h
- 5) **DCS2024-12-13** : Demande DETR budget 2025 pour achat matériel
- 6) Modification de l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2025-2026
- 7) Organisation des emplois du temps des agents
- 8) Divers

Les enseignantes, Mmes Amandine Lachappe et Solène Lanusse sont présentes à la réunion ainsi que Mme Sandrine Langer, représentante de l'APE.

**1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Après lecture du procès-verbal en date du 1<sup>er</sup> octobre, le Comité Syndical à l'unanimité des présents approuve ce dernier.

**2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Séverine SOUPOT se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

### **3) DCS-2024-12-11 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – AUGMENTATION DE CREDITS**

Madame la Présidente informe l'assemblée que les crédits au chapitre 012 (dépenses de personnel) sont insuffisants. Il convient donc de prévoir une décision modificative pour augmenter les crédits comme suit :

- Dépenses de fonctionnement
  - Chapitre 012 (Charge de personnel)
    - Compte 6218 (personnel extérieur) : + 5 500
- Recettes de fonctionnement
  - Chapitre 013 (Atténuation de charges) :
    - Compte 6419 (remboursement charge personnel) : + 4 000
  - Chapitre 74 (Participations)
    - Compte 74748 (participations communales) : + 1 500

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le comité syndical accepte la décision modificative telle que présentée par Mme la Présidente

***Délibération reçue en préfecture le 20/12/2024***

### **4) DCS 2024-12-12 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 28H**

Mme la Maire de Poyanne a augmenté le temps de travail de Mme Lerre de 2 heures/semaine pour la commune.

Aussi, Mme la Présidente propose à l'assemblée de modifier le contrat de Mme Cathy Lerre et de le passer à 28h/semaine sachant que les heures effectuées pour la commune sont remboursées au SIVU par le budget communal de Poyanne. Ainsi, Mme Lerre cotisera dorénavant à la CNRACL et non plus à l'IRCANTEC.

Après délibéré, le comité syndical accepte la proposition et charge Mme la Présidente de toutes les formalités administratives nécessaires.

***Délibération reçue en Préfecture le 03 janvier 2025***

### **5) DCS2024-12-13 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR :**

Mme la Présidente demande à l'assemblée de préparer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DTER pour l'achat de matériels tels que :

- Un copieur : celui qui est à l'école primaire de Poyanne tombe souvent en panne et ce modèle n'existe plus. L'enseignante fait actuellement toutes ses copies à la mairie.
- Un ordinateur portable avec pack -office pour la Directrice de l'école de Poyanne
- Deux massicots
- Une imprimante

Mme la Présidente précise que la commune envisagerait peut être de changer celui de la mairie, ce qui permettrait au SIVU de le racheter.

### **6) DEROGATION AFIN D'ORGANISER LA SEMAINE A 4 JOURS :**

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée que l'organisation du temps scolaire sur le SIVU est de 4,5j pour deux raisons :

- L'Etat accorde le fond d'amorçage afin de participer financièrement aux TAP
- Cette organisation à 4,5 jours prend en compte le fonctionnement des écoles de Montfort et Mugron. En effet, le centre de loisirs occupant les locaux de ces 2 écoles le mercredi, il n'était pas possible d'envisager 4 jours d'école tant que ces 2 collectivités fonctionnaient sur 4,5 jours.

A compter de la prochaine rentrée, Montfort et Mugron ont demandé une dérogation pour passer à 4 jours. Cette dérogation fera l'objet d'une décision au prochain comité syndical car pour prendre cette décision, il convient d'avoir l'avis du conseil d'école et l'avis des transports scolaires. Le conseil d'école se réunit le 21 janvier prochain. Mme la Présidente propose de réunir le comité syndical après cette réunion.

La décision doit parvenir à l'inspection académique avant le 23 février.

## 7) **DIVERS**

- Départ à la retraite de Maïté Lesbarrères

Mme Lesbarrères fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> mars prochain. Mme la Présidente propose de passer par le CDG 40 pour assurer son remplacement à la cantine jusqu'en juillet. Concernant le remplacement à l'accueil périscolaire et la surveillance du bus le matin, Mme la Présidente propose de donner des heures complémentaires aux agents en poste tout en respectant les cycles horaires de travail, dans l'attente d'une nouvelle organisation dès prochain avec le retour probable de la semaine à 4 jours.

- Entrevue entre Mme la Présidente et le Directeur académique des services de l'Education Nationale

Mme la Présidente lors du conseil communautaire du 21 novembre a interpellé le DASEN sur le refus de l'Education Nationale pour pourvoir l'emploi civique créé pour Laurède. Une semaine après cette rencontre le DASEN a donné une réponse positive pour l'embauche d'un contrat civique qui est arrivé le 2 décembre ;

- Entretien avec l'Inspecteur d'Académie lors du conseil d'école du 5 novembre

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'avant le début du conseil d'école du 5 novembre, Monsieur l'Inspecteur d'académie présent à cette réunion lui a fait part de souhait de l'Education Nationale de regrouper les classes des SIVU dans un but pédagogique et afin de ne pas laisser d'enseignantes seule sur un site.

- Rentrée scolaire 2025-2026

Mme la Présidente informe l'assemblée que le passage à 4 jours d'école et le départ à la retraite de Mme Lesbarrères vont entraîner des modifications des emplois du temps des agents ainsi que des modifications de temps de travail.

C'est un sujet sur lequel il va falloir travailler très tôt.